

Date de la convocation : 23/04/2021  
Nombre de Conseillers : 19  
Présents : 18 /17  
Votants : 19/18

Présents : Mmes Anne-Laure BABAULT, Marie-Annick GUIMARD, Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE (jusqu'à la délibération n°3 incluse).

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Arlette ROY à Mme Béatrice PEREIRA

Secrétaire de séance : Mme Laury-Anne RAULT

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique jusqu'à l'heure du couvre-feu, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Stéphanie Monfermé, la policière tuée à Rambouillet dans l'exercice de ses fonctions.

#### **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 04/03/2021.**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité avec les précisions suivantes :

- les mots « entre autre » sont rajoutés sur l'intervention de Monsieur Vilatte lors de l'examen de la délibération n°1.
- Les mots « après en avoir avisé préalablement Madame le Maire avant l'ouverture du Conseil Municipal » sont rajoutés avant la délibération n°4 après la mention du départ de Monsieur Vilatte de la séance.

***Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 18 voix pour.***

#### **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11/03/2021.**

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité avec les précisions suivantes :

- Le mot « information » est remplacé par le mot « formalité » dans l'intervention de Monsieur Vilatte en page 3 du procès-verbal.
- La mention « Madame le Maire lui répond que cette loi est probablement applicable pour les Communes de plus de 3500 habitants. Dans le budget, ces indemnités sont indiquées au chapitre 65 » est rajoutée en page 3 du procès-verbal après celle de Monsieur Vilatte.

***Procès-verbal adopté à l'unanimité avec 18 voix pour.***

#### ***Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)***

- Fourniture et pose d'une VMC pour le logement 3 rue des écoles par la société CHAILLOUX Fabrice pour un montant de 362.40€ HT, 434.88€ TTC.
- Mise à disposition d'un tractopelle et d'une benne TP et évacuation des dépôts sauvages sur le Commune par la société GUERAU SERVICES pour un montant de 3.392,14€ HT, 4.070,57€ TTC.
- Création d'un trottoir rue de la Borderie par le SYNDICAT DE LA VOIRIE pour un montant de 5.996,96€ HT, 7.196,35€ TTC.
- Fourniture d'une webcam et d'un trépied par la société BOULANGER pour un montant de 266.65€ HT, 319.98€ TTC.

- Fourniture d'un traceur de terrain par la société SIGNALS pour un montant de 479.90€ HT, 575,88€ TTC.
- Fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle par la société MAYARD ELEC 17 pour un montant de 33.482,68€ HT, 39.950,22€ TTC.
- Remplacement de la chaudière fioul de l'école maternelle par la société HURON Frères pour un montant de 12.151,00€ HT, 14.581,20€ TTC.
- Raccordement gaz pour la nouvelle chaudière fioul de l'école maternelle par la société GRDF pour un montant de 379.83€ HT, 455,80€ TTC.
- Relevé et établissement des plans d'intérieurs du bâtiment sis 2 rue du Panzay par la société SIT&A CONSEIL pour un montant de 1.166€ HT, 1.399,20€ TTC.
- Repérages amiante et plomb avant travaux pour le bâtiment sis 2 rue du Panzay par la société SOCOTEC pour un montant de 1.240€ HT, 1.488€ TTC.
- Dépose, fourniture et pose de la toiture de l'école maternelle par la société TOITURES CP pour un montant de 30 772,85€ HT, 36 927,42€ TTC.
- Fourniture de filets pour le city stade par la société AGORESPACE pour un montant de 1 004.00€ HT, 1 204.80€ TTC.
- Fourniture de radiateurs pour la sacristie par la société SONEPAR pour un montant de 537.68€ HT, 645.22€ TTC.

### **Délibération n°1 – Tableau des effectifs – création de poste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer le poste tel que décrit ci-dessous, et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette création de poste :

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet 32h15 à compter du 23/08/2021.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.*

### **Délibération n°2 – Retrait de Monsieur Vilatte de son poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint suite au retrait de ses délégations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à vote à bulletin secret, décide le retrait de Monsieur Vilatte de son poste de 3<sup>ème</sup> Adjoint suite au retrait de ses délégations.

*Délibération adoptée à la majorité avec 11 votes pour, 5 votes contre et 3 votes blancs.*

### **Délibération n°3 – Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint**

Madame le Maire, sous sa présidence, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs:

- Monsieur Nicolas COSTE
- Monsieur François JOUANNAULT

Candidature aux fonctions de 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Messieurs Roger BAZIER et Jean-James PERLADE

Résultats du 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Nombre de suffrages obtenus par le candidat Roger Bazier : 13

Nombre de suffrages obtenus par le candidat Jean-James PERLADE : 5

A été proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé le candidat M. Roger BAZIER.

Le tableau du Conseil Municipal a été modifié en fonction de cette élection.

*Election adoptée à la majorité avec 13 votes pour M. Bazier, 5 votes pour M. Perlade et 1 vote nul.*

*Départ de Monsieur Gérard Vilatte.*

## **Délibération n°4 Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Délégués**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que :

- Le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
  - o Maire : 41.15% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, soit 1.600,49€ brut mensuel au 29/04/2021,
  - o 1<sup>er</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 680,65€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 2<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 680,65€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 3<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 680,65€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 4<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 680,65€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 5<sup>ème</sup> Adjoint : 17.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 680,65€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 1<sup>er</sup> Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 233.36€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 2<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 233.36€ brut mensuel au 29/04/2021.
  - o 3<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 233.36€ brut mensuel au 29/04/2021.
- Il est précisé que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

***Délibération adoptée à la majorité avec 18 voix pour et 1 voix contre.***

## **Délibération n°5 – Modification de la composition de la Commission Finances et de la Commission Transport, Mobilité, Circulation et Sécurité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification de la composition de la Commission Finances et de la Commission Transport, Mobilité, Circulation et Sécurité et la nouvelle répartition des Commissions Communales telles qu'annexée à la présente délibération :

### ***Commission Finances :***

Président : Chantal SUBRA Maire,

Responsable : François JOUANNAULT

Membres : Roger BAZIER, Andrée JOUSSEAUME, Dominique MOREL, Eric THICKETT, Gérard VILATTE

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 18

### ***Commission Transports, mobilité, circulation et sécurité :***

Président : Chantal SUBRA Maire,

Responsable : Eric THICKETT

Membres : Eric DRAPEAU, Dominique MOREL, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Gérard VILATTE

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 18

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.***

## **Délibération n°6 Modification de la désignation du correspondant Défense de la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité, en tant que correspondant défense de la Commune de Salles sur Mer Madame Chantal SUBRA, Maire.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

## **Délibération n°7 – Adhésion au service de remplacement du CDG17 – Mise en place d'une convention-cadre**

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

## **Délibération n°8 Réfection de toiture de l'école Maternelle – Demande de subvention au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (30%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide aux grosses réparations de locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la délibération.
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

## **Délibération n°9 Réfection du sol du city-stade – Demande de subvention au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (20%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la délibération.
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

## **Délibération n°10 Aménagement d'un nouveau terrain de pétanque – Demande de subvention au Conseil Départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- solliciter le Conseil Département de la Charente Maritime au taux le plus élevé (20%) afin de bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'aide pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs,
- autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.
- valider le plan de financement tel qu'annexé à la délibération.

- d'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.*

### **Délibération n°11 Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT,
- Approuve la création d'une attribution de compensation en investissement pour imputer les charges transférées d'investissement.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 abstention.*

### **Délibération n°12 Proposition de mise en œuvre d'une action mobilité par la CDA La Rochelle auprès des Communes – Mise à disposition gratuite d'un vélo à assistance électrique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de mise à disposition gratuite d'un vélo à assistance électrique ainsi que tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°13 Adhésion au groupement de commande pour la réalisation de bilans carbone communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rejoindre le 2<sup>ème</sup> groupement de commande relatif aux bilans carbone communaux sur la base de l'option 1 et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°14 Principe d'une Charte Architecturale et Paysagère – Création d'un comité participatif Architecture et Paysages**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide le principe même d'une Charte Architecturale et Paysagère pour Salles sur Mer,
- valide la constitution d'un Comité participatif Architecture et Paysages
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 abstention.*

### **Délibération n°15 Création d'un comité participatif Revitalisation du Centre Bourg**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la constitution d'un Comité participatif Revitalisation du Centre Bourg,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 abstention.*

### **Délibération n°16 Création d'un comité participatif Marché Hebdomadaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide la constitution d'un Comité participatif Marché Hebdomadaire,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 18 voix pour.*

### **Délibération n°17 Rénovation de l'ancienne Agence Postale**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la rénovation de l'ancienne Agence Postale et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 17 voix pour et 1 voix contre.*

## **Délibération n°18 Rénovation de la maison et création d'un parking au 22 rue Pierre**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la rénovation de la maison et la création d'un parking au 22 rue Pierre et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Délibération adoptée à la majorité avec 16 voix pour et 2 voix contre.*

### **Questions / Informations diverses :**

- Les prochains Conseils Municipaux se tiendront le jeudi 27/05/2021 à 18h et le mardi 29/06/2021 à 18h.
- Le Conseil Municipal exceptionnel dédié à l'élection de la Rosière 2021 se tiendra le samedi 8 mai 2021 à 10h30.
- Situation COVID : point sur la vaccination.
- Elections départementales et régionales les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h.
- La Fête de la Rosière se déroulera le week-end du 12 et 13 juin 2021.